

Important: Avant de compléter ce formulaire, veuillez lire la "Fiche d'information sur la Déclaration d'état civil", ci-jointe, pour bien comprendre comment remplir le formulaire et la signification des termes utilisés. Tous les termes en italique sont définis dans la fiche d'information.

Veuillez compléter toutes les sections. Fournissez tous les détails appropriés et cochez (✓) la(les) case(s) qui s'appliquent à vous.

1. Renseignements sur le participant du Régime			
Nom de famille		Prénom(s)	
Numéro d'employé	Adresse municipale		
Ville	Province	Code postal	Numéro de téléphone
2. Déclaration d'état civil actuel			
Indiquez votre état civil actuel (cochez seulement une case)			
<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Séparé		
<input type="checkbox"/> Union de fait	En date du (jj/mm/aaaa) _____		
<input type="checkbox"/> Marié			
<input type="checkbox"/> Veuf	<input type="checkbox"/> Divorcé		
En date du (jj/mm/aaaa) _____	En date du (jj/mm/aaaa) _____		
Nom du défunt _____			
Remarque: Vous devez fournir un Certificat de décès.			
Nom de votre <i>conjoint/conjoint de fait</i> actuel			
Date de mariage/début de l'union de fait (jj/mm/aaaa)		Date de naissance du <i>conjoint/conjoint de fait</i> actuel (jj/mm/aaaa)	
Vous devez déclarer tous vos anciens <i>conjoints</i> et anciens <i>conjoints de fait</i>.			
Avez-vous anciennement été marié ou vécu en union de fait?			
<input type="checkbox"/> Oui. Allez à la section 3.			
<input type="checkbox"/> Non. Allez à la section 4.			
3. Déclaration d'ancien(s) <i>conjoint(s)</i> ou <i>conjoint(s) de fait</i>			
Nom de votre ancien <i>conjoint/conjoint de fait</i>		Date de naissance de l' ancien <i>conjoint/conjoint de fait</i> (jj/mm/aaaa)	
Date de mariage/de début de l'union de fait (jj/mm/aaaa)		Date de fin du mariage/de l'union de fait (jj/mm/aaaa)	
Fin d'union avec personne indiquée dans section 3 est due à :		<input type="checkbox"/> 4-Séparation/Divorce, et l'ancien <i>conjoint/ancien conjoint de fait</i> est décédé Date du décès (jj/mm/aaaa) _____ Nom du défunt _____	
<input type="checkbox"/> 1-Séparation (si vous étiez en union de fait) <input type="checkbox"/> 2-Séparation, mais pas divorce (si vous étiez marié) <input type="checkbox"/> 3-Divorce		<input type="checkbox"/> 5-Décès Date du décès (jj/mm/aaaa) _____ Nom du défunt _____	
Assurez-vous de compléter aussi le haut de la page 2.			
<input type="checkbox"/> J'ai plus d'un ancien <i>conjoint/ancien conjoint de fait</i> . J'ai attaché une feuille additionnelle pour fournir les renseignements au sujet de cette personne, qui sont demandés à la section 3 ci-haut.			
Inscrivez ici toute information additionnelle qui pourrait être importante et qui devrait nous être fournie, si applicable.			

Remarque 1: Si vous cochez les cases 1, 2, 3 ou 4 ci-haut, vous devez fournir tous les documents qui traitent de la division de votre pension.
Remarque 2: De plus, si vous cochez les cases 2, 3 ou 4, vous devez fournir le(s) document(s) légal(aux) qui prouve(nt) que l'union est terminée.
Remarque 3: Si vous cochez les cases 4 ou 5, vous devez fournir un Certificat de Décès.
Consultez la fiche d'information pour plus de détails.

Suivant l'Accord de séparation final ou l'Ordonnance finale enregistrée par le tribunal (qui devrait traiter de la division de ma pension), je déclare que mon **ancien conjoint/conjoint de fait**, indiqué à la section 3 ci-haut :

- a droit à la totalité ou à une partie de ma pension, ou
 n'a **pas** droit à ma pension, ni en totalité, ni en partie.

De plus, je joins au présent formulaire ou ferai parvenir au Centre du régime de retraite de Postes Canada :

- une copie certifiée* du document au complet de l'Ordonnance finale enregistrée par le tribunal, ou
 une copie du document au complet de l'Accord de séparation final et valide, et
 tout accord approuvé/incorporé qui fournit de l'information sur la division de ma pension, ou
 aucun Accord de séparation ou Ordonnance finale n'a été produit(e) après la fin de mon union.
- ➔ **Vous devez appeler le Centre du régime de retraite de Postes Canada puisque vous devrez soumettre un Affidavit** déclaré sous serment, OU**
- l'Accord de séparation ou l'Ordonnance finale produit(e) après la fin de mon union n'est pas trouvable.
- ➔ **Pour une Ordonnance finale, vous devez obtenir de la Cour/de votre avocat les copies du(des) document(s).**
- ➔ **Pour un Accord de séparation enregistré avec la Cour, vous devez obtenir de la Cour/de votre avocat les copies du(des) document(s).**
- ➔ **Pour un Accord de séparation non enregistré avec la Cour, appeler le Centre du régime de retraite de Postes Canada afin de soumettre un Affidavit** déclaré sous serment.**

* Certifiée: une copie qui a été attestée comme étant la copie conforme à l'Ordonnance finale enregistrée par le tribunal, et qui a été certifiée par une personne telle qu'un notaire ou un commissaire à l'assermentation.

** Affidavit: Voir la Fiche d'information sur la Déclaration d'état civil ci-jointe, pour plus de détails.

4. Signature

Je comprends que le présent formulaire remplace toute *Déclaration d'état civil* que j'ai pu remplir antérieurement pour les fins du Régime.

Je déclare avoir soigneusement révisé l'information contenue dans ce formulaire et la fiche d'information ci-jointe, et déclare solennellement que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exactes et complets.

Il est entendu que la personne qui témoigne de ma signature doit être une personne autre que mon conjoint ou conjoint de fait actuel ou ancien.

Signature du participant	Date de signature du participant (jj/mm/aaaa)
Signature du témoin	Date de signature du témoin (jj/mm/aaaa)
Nom du témoin (nom de famille et prénoms en lettres moulées)	Numéro de téléphone du témoin

Retourner ce formulaire dûment rempli, et signé devant témoin, au :

**Centre du régime de retraite de Postes Canada
C.P. 2073
Mississauga ON L5B 3C6**

Les renseignements que vous fournissez sont recueillis sous l'autorité de Postes Canada pour les besoins de l'administration du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes et sont protégés en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Fiche d'information sur la Déclaration d'état civil

Il est obligatoire de compléter ce formulaire et vous devrez le remplir avec soin. Les renseignements que vous fournissez sur ce formulaire sont requis avant que votre prestation de retraite peut être traitée et seront utilisés pour déterminer votre survivant(e) dans l'éventualité de votre décès.

À quoi sert ce formulaire?

Le formulaire Déclaration d'état civil est utilisé pour déclarer votre état civil actuel et pour fournir des renseignements sur tous vos *conjoint(s)* ou *conjoint(s) de fait* actuel(s) ainsi que sur tous vos *ex-conjoint(s)* ou *ex-conjoint(s) de fait*, s'il y a lieu. Le formulaire permet au Centre du régime de retraite de Postes Canada de déterminer quel(s) document(s) ou formulaire(s) pourrait(aient) être requis. De plus, en tant qu'administrateur du Régime, le Centre du régime de retraite de Postes Canada a un devoir de fiduciaire envers le Régime et envers tous les individus ayant des droits sous le Régime.

<p>La <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> (la LNPP), stipule que la prestation de pension d'un participant doit être sous forme de prestation réversible, si le participant a un <i>conjoint</i> ou <i>conjoint de fait</i> à la date où les prestations de retraite commencent à être versées.</p>	<p>➔ Par conséquent, l'Administrateur du Régime a l'obligation de bien prendre soin de se renseigner sur l'état civil du participant au moment où la pension commence et d'exiger une preuve que toute ancienne relation conjugale soit légalement terminée.</p>
<p>De plus, la LNPP donne droit à l'<i>ex-conjoint</i> ou <i>ex-conjoint de fait</i> de se faire assigner tout ou une partie des prestations de pension du participant, lors du divorce, de l'annulation du mariage, de la séparation ou de la fin de l'union de fait.</p>	<p>➔ Par conséquent, l'Administrateur du Régime a l'obligation de se renseigner soigneusement sur l'existence ou non d'un Ordre ou d'un Accord qui diviserait la pension du participant, avant de commencer tout paiement de prestations de retraite. L'Administrateur du Régime doit exiger de tous les participants de fournir tous les documents qui pourraient traiter de la division de la pension du participant.</p>
<p>La preuve exigée est tout document tel que: Accord de Séparation, Ordre de la Cour, Ordonnance ou Jugement de Divorce, incluant tout accord approuvé/incorporé.</p>	

Définitions des termes du Régime

<i>Conjoint</i> :	désigne une personne avec laquelle vous êtes mariée ou qui, avec vous, est partie à un mariage nul. Cette définition inclut le <i>conjoint</i> dont vous êtes séparé mais non divorcé. Si vous avez un <i>conjoint</i> dont vous êtes séparé et un <i>conjoint de fait</i> avec qui vous vivez, toute mention de <i>conjoint</i> ou de <i>conjoint de fait</i> désigne le <i>conjoint de fait</i> .
	Un mariage nul est un mariage qui n'est pas, ou n'a jamais été, reconnu par la loi.
<i>Conjoint de fait</i> :	désigne une personne qui vit avec vous dans une relation conjugale depuis au moins un an.

Définitions d'état civil

Célibataire:	vous n'avez jamais été marié et vous n'avez pas, et n'avez jamais eu, de conjoint de fait.
Union de fait:	vous vivez avec votre conjoint de fait dans une relation conjugale, et ce continuellement depuis un minimum de une année.
Marié:	votre conjoint et vous avez eu une cérémonie qui vous lie légalement l'un à l'autre. Votre mariage doit être reconnu légalement dans le pays où il a été célébré ainsi qu'au Canada.
Séparé:	vous êtes marié mais vous ne cohabitez plus avec votre conjoint, ou, vous aviez un conjoint de fait mais vous ne cohabitez plus avec votre conjoint de fait.
Divorcé:	vous avez légalement terminé votre mariage et avez obtenu un Jugement de divorce.
Veuf:	votre conjoint est décédé et vous ne vous êtes pas remarié ou vous n'avez pas de nouveau conjoint de fait.

¹ – Agence du revenu du Canada

² – Bureau du surintendant des institutions financières

Informations supplémentaires sur la Section 3 du formulaire

(Certains items indiqués dans les Remarque 1, Remarque 2 et Remarque 3 pourraient finir par être le(les) même(s) document(s), selon le cas.)

- Remarque 1: Si vous avez coché l'une des cases 1, 2, 3 ou 4 ci-haut, vous devez fournir toute documentation qui traite de la division de votre pension. Cela veut dire que vous devez soumettre soit un Accord de séparation, Ordre de la cour, Ordre de divorce ou Jugement incluant tout accord approuvé/incorporé qui fournit de l'information sur la division de votre pension.
- Remarque 2: De plus, si vous avez coché les cases 2, 3 ou 4, vous devez aussi fournir le document légal qui prouve que l'union est terminée. Cela veut dire que vous devez fournir un Accord de séparation si vous étiez en union de fait et soit, un Accord de séparation, Ordre de la cour, Ordre de divorce ou Certificat de divorce si vous étiez marié.
- Remarque 3: Si vous avez coché les cases 4 ou 5, vous devez soumettre un Certificat de décès. Vous pouvez cocher la case 5-Décès si: votre union s'est terminée pour cause de décès (et vous n'étiez pas séparé ou divorcé de cette personne), et que par la suite, vous étiez dans une nouvelle union conjugale suivant le décès de cette personne.

Exemple

Vous étiez marié autrefois mais avez cessé de cohabiter avec cette personne. Vous avez maintenant un conjoint de fait avec qui vous cohabitez continuellement depuis plus d'un an. Vous n'avez jamais obtenu le divorce de votre ex-conjoint. Si vous êtes dans cette situation, voici comment il faudrait remplir les renseignements.

- ➔ dans la section 2, vous devrez indiquer "Union de fait" et écrire les nom/détails concernant votre conjoint de fait actuel (la personne avec qui vous cohabitez), et,
- ➔ dans la section 3, vous devrez écrire les nom/détails concernant votre premier conjoint (la personne avec qui vous êtes marié et de qui vous êtes séparé) et vous devrez cocher la case 2-Séparation, mais pas divorce (si vous étiez marié).

Aucun Accord de séparation et/ou aucun Ordre de la cour

- Si vous avez coché la case ici-bas à la page 2, vous avez le devoir de soumettre un Affidavit déclaré sous serment au Centre du régime de retraite de Postes Canada. Ceci veut dire que l'Affidavit doit être préparé par votre avocat ou notaire. Aussi, l'Affidavit doit contenir certains éléments spécifiques. Veuillez appeler le Centre du régime de retraite de Postes Canada et obtenir la liste des éléments requis qui doivent être inclus dans l'Affidavit.

aucun Accord de séparation ou Ordonnance finale n'a été produit(e) après la fin de mon union.

- ➔ **Vous devez appeler le Centre du régime de retraite de Postes Canada puisque vous devrez soumettre un Affidavit** déclaré sous serment, ou**

- Si vous avez coché la case ici-bas à la page 2, vous avez le devoir d'obtenir de la cour ou de votre avocat, une copie de votre Ordre de la cour ou Accord de séparation. Si votre Accord de séparation n'était **pas** enregistré avec la cour et ne peut pas être retrouvé, vous devez appeler le Centre du régime de retraite de Postes Canada pour de l'information sur comment procéder pour soumettre un Affidavit déclaré sous serment.

L'Accord de séparation ou l'Ordonnance finale produit(e) après la fin de mon union n'est pas trouvable.

- ➔ **Pour une Ordonnance finale, vous devez obtenir de la Cour/de votre avocat les copies du(des) document(s).**
- ➔ **Pour un Accord de séparation enregistré avec la Cour, vous devez obtenir de la Cour/de votre avocat les copies du(des) document(s).**
- ➔ **Pour un Accord de séparation non enregistré avec la Cour, appeler le Centre du régime de retraite de Postes Canada afin de soumettre un Affidavit** déclaré sous serment.**

Renseignements additionnels

Prestations aux survivants: Selon les dispositions du Régime, le *conjoint* ou *conjoint de fait* admissible pourrait avoir droit à des prestations de survivant payables du Régime, advenant votre décès.

Partage de la pension après la fin du mariage ou la fin de l'union de fait: Selon les dispositions du Régime, un ex-conjoint ou ex-conjoint de fait pourrait avoir droit à la totalité ou une partie de la pension du participant.

Si votre état civil change entre le moment où vous soumettez ce formulaire et le moment où vos prestations de retraite commencent à être versées, vous devrez compléter une nouvelle Déclaration d'état civil.

Vous pouvez communiquer avec le Centre du régime de retraite de Postes Canada au 1 877 480-9220. (Les participants malentendants peuvent contacter le Centre du régime de retraite au 613 734-8265 par ATME.)

Le texte officiel du Régime détermine vos prestations payables du Régime et est la référence ultime en cas de dispute.